

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1621**12 novembre 2002****SOMMAIRE**

A.F.S., S.à r.l., Alarmes Francis Schmit, Steinfort	77795	Datalux, S.à r.l., Strassen	77785
AB Car S.A., Luxembourg	77795	Deli Meat S.A., Luxembourg	77795
ABM International S.A., Luxembourg	77780	Eastern Cement Holdings S.A., Luxembourg	77782
Abrigo, S.à r.l., Keispelt	77786	Ecometric, S.à r.l., Senningen	77794
Abrigo, S.à r.l., Keispelt	77787	Eliade Invest S.A., Esch-sur-Alzette	77765
Account-IT.LU, S.à r.l., Strassen	77804	Encofarm Export Import, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	77769
Acierfin Holding S.A., Luxembourg	77776	Equinox Investment Company S.C.A., Luxembourg	77780
AGIB S.A., Luxembourg	77808	Equinox Management Company S.A., Luxembourg	77772
AGIB S.A., Luxembourg	77808	Euphonie Invest S.A., Esch-sur-Alzette	77766
Alain Affelou International S.A., Luxembourg	77772	Eurofluid S.A., Esch-sur-Alzette	77770
AT Training, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	77763	Family Six S.A., Luxembourg	77780
Altus World S.A., Luxembourg	77782	Family Six S.A., Luxembourg	77780
Amazonia S.A., Luxembourg	77770	Fiduciaires de l'Union S.A., Luxembourg	77770
Annarita, S.à r.l., Luxembourg	77767	Fiduciaire Premium S.A., Luxembourg	77770
Asie Express, S.à r.l., Luxembourg	77794	Financière de Lorraine S.A.H., Luxembourg	77763
Au Palais des Fruits Lux S.A., Luxembourg	77795	Findhorn Holding S.A.	77774
Autosped Lux S.A., Luxembourg	77778	Foncière de l'Est S.A., Luxembourg	77773
Bahia El Houda S.A., Esch-sur-Alzette	77771	Fruits & Légumes Import S.A., Esch-sur-Alzette	77766
Benetton Real Estate International S.A., Luxembourg	77784	G Square S.A., Esch-sur-Alzette	77766
Bercat Investments S.A., Luxembourg	77783	Galasso Giuseppe, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	77790
BioPartners S.A., Luxembourg	77769	General Administration Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	77766
BioPartners S.A., Luxembourg	77769	Hang Chow, S.à r.l., Differdange	77794
Bruly S.A.H., Luxembourg	77784	Hifin S.A., Luxembourg	77790
C.I.P.E., Compagnie Internationale de Participations Étrangères S.A.H., Luxembourg	77781	IBN International S.A., Luxembourg	77777
Café Lima, S.à r.l., Dudelange	77806	IBN International S.A., Luxembourg	77777
Cefac S.A., Luxembourg	77769	Illico S.A., Luxembourg	77792
Centrum J Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	77779	Illico S.A., Luxembourg	77793
Centrum J Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	77779	Image Center S.A., Esch-sur-Alzette	77768
Centrum K Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	77777	Immo Foyer, S.à r.l., Luxembourg	77788
Centrum K Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	77777	Jaccat Investments S.A., Luxembourg	77783
Centrum NS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	77779	Jarkride Holding S.A., Luxembourg	77806
Centrum NS Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	77779	Jesmond Benelux S.A., Luxembourg	77775
Chricat Investments S.A., Luxembourg	77783	Jesmond Benelux S.A., Luxembourg	77775
Citadel Tonbridge, S.à r.l., Luxembourg	77788	Jesmond Benelux S.A., Luxembourg	77776
Coluclam S.A., Luxembourg	77771	Jesmond Benelux S.A., Luxembourg	77776
Computacenter S.A., Luxembourg	77772	K-Industrie S.A., Esch-sur-Alzette	77767
Comstrat S.A., Luxembourg	77806		
Cranberry Investment, S.à r.l., Luxembourg	77781		

(Jones) Lang Lasalle Holdings, S.à r.l., Luxembourg	77765	Luxembourg	77778
Limax Communication, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	77768	Piaggio Acquisition, S.à r.l., Luxembourg	77773
LTSE S.A., Esch-sur-Alzette	77768	Piaggio Acquisition, S.à r.l., Luxembourg	77773
Lux Med S.A., Esch-sur-Alzette	77767	Presta-Services, S.à r.l., Hagen	77791
Lux Windows S.A., Luxembourg	77767	Presta-Services, S.à r.l., Hagen	77791
Macri S.A., Luxembourg	77762	Prim Investment, S.à r.l., Luxembourg	77782
Macri S.A., Luxembourg	77762	Realstar Healthcare Financial, S.à r.l., Luxembourg	77801
Maldivina S.A.H., Luxembourg	77784	Select Travel S.A., Luxembourg	77785
Maxair, S.à r.l., Remich	77789	Siskin S.A., Luxembourg	77774
Medea Holding S.A., Luxembourg	77794	Siskin S.A., Luxembourg	77774
Montecaro Holding S.A., Luxembourg	77773	Société Européenne d'Isolation S.A., Luxembourg	77789
Nabi Holding A.G., Luxembourg	77793	Société Foncière Immobilière du Sud S.A., Luxembourg	77772
Nafasso Holding S.A., Luxembourg	77785	Strawberry Investment, S.à r.l., Luxembourg	77782
Nafasso S.A., Luxembourg	77784	Stugalux S.A., Luxembourg	77775
Nam, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	77768	Sun Life, S.à r.l., Bettembourg	77789
Nico Locatrans S.A., Luxembourg	77774	Telepiu Funding S.A., Luxembourg	77763
Nouveau Comptoir de l'Optique 1 S.A., Luxembourg	77788	Telepiu Funding S.A., Luxembourg	77765
Nouveau Comptoir de l'Optique 2 S.A., Luxembourg	77788	Tesser Finance, S.à r.l., Luxembourg	77778
Novaflux Holding S.A.H., Luxembourg	77766	Tesser Finance, S.à r.l., Luxembourg	77778
Octopus Mail Order, S.à r.l., Luxembourg	77795	Unimed Trade S.A., Luxembourg	77775
Open Ocean, S.à r.l., Luxembourg	77779	Urna S.A., Luxembourg	77770
P.G.M. Transaction S.A., Luxembourg	77785	Vegastar S.A., Luxembourg	77771
Palais d'Asie S.A., Luxembourg	77794	Vegastar S.A., Luxembourg	77771
(Le) Palmier S.A., Esch-sur-Alzette	77768	Yachting International Rest S.A., Luxembourg	77767
Patcat Investments S.A., Luxembourg	77778		
Patent Development & Investment Holding S.A.,			

MACRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 62.570.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2002, vol. 575, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2002.

Signature

Un mandataire

(74292/010/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2002.

MACRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 62.570.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social
le 30 août 2002 à 11.00 heures*

Approbation des comptes au 31 mars 2002.

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2002.

Reconduction des mandats de Messieurs Marc Ambroisien, Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateurs et de HRT REVISION, S.à r.l., en tant que Commissaire aux comptes pour une durée d'un an, leur mandat prenant fin à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2002.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2002, vol. 575, fol. 26, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74294/010/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2002.

AT TRAINING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 59.830.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 32, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour AT TRAINING, S.à r.l.

Signature

(74174/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

FINANCIERE DE LORRAINE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 42.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74175/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

TELEPIÙ FUNDING S.A., Société Anonyme.

Registered Office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 71.064.

In the year two thousand and two, on the twentieth of September.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared

M^e Laurent Lazard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting in his capacity as attorney in fact of the board of directors of TELEPIÙ FUNDING S.A., by virtue of minutes of the meeting of the board of directors dated July 25, 2002, copy of which document, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

I) TELEPIÙ FUNDING S.A., a Société Anonyme, having its registered office in L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, RC Luxembourg B 71.064, was incorporated by deed of the undersigned notary on July 23rd, 1999, published in the Mémorial C, number 793 of October 25th, 1999. The Articles of Incorporation of said company have been amended several times and for the last time by deed of the undersigned notary on September 20th 2001, published in the Mémorial C, number 254 of February 14th, 2002.

TELEPIÙ FUNDING S.A., prenamed, has a subscribed capital of forty-four million six hundred thousand Euros (44,600,000.- €) divided into four hundred and forty-six thousand (446,000) shares having a nominal value of one hundred Euros (100.- €) each, fully paid in.

III) In accordance with Article 5 paragraph 2 of the Articles of Incorporation the corporation has an authorized share capital of eighty million Euros (80,000,000.- €) divided into eight hundred thousand (800,000) shares having a nominal value of one hundred Euros (100.- €) each.

Pursuant to the provisions of Article 5 of the Articles of Incorporation the Board of Directors is authorized to issue further shares with or without issuance premium so as to bring the total capital of the corporation up to the total authorized capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32(5) of the law on commercial companies.

The Board of Directors is authorized to determine the conditions attaching to any subscription for shares and to issue such shares under and during the period referenced to in paragraph 3 of Article 5 without the shareholders having any preferential subscription right.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital in terms of the above resolutions, it shall be obliged to take steps to amend Article 5 in order to record the change and the Board is authorized to take or authorize the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

V) Pursuant to the authorization given to the board of directors in conformity with the provisions of said Article 5 and pursuant to a resolution passed at its meeting of July 25th 2002, the board of directors has resolved to increase the share capital by an amount of twenty million Euros (20,000,000.- €) so as to raise it from its present amount of forty-four million six hundred thousand Euros (44,600,000.- €) to sixty-four million six hundred thousand Euros (64,600,000.- €) by the issue of two hundred thousand (200,000) new shares of a par value of one hundred Euros (100.- €) each, without reserving to the shareholder OMEGA TV S.P.A. the preferential right to subscribe for the new shares.

These two hundred thousand (200,000) new shares have been entirely subscribed and paid up in cash by the company TELEPIÙ S.p.A., having its registered office in Via della Cordonata 7, Rome, Italy, at the price of one hundred Euros

(100.- €) each, so that the amount of twenty million Euros (20,000,000.- €) has been at the disposal to the company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

VI) As a consequence of the foregoing the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended as follows:

«**Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed capital is set at sixty-four million six hundred thousand Euros (64,600,000.- €) divided into six hundred and forty-six thousand (646,000) shares having a nominal value of one hundred Euros (100.- €) each, fully paid in.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the foregoing are estimated at approximately 205,900.- €.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille deux, le vingt septembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Laurent Lazard, avocat, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de TELEPIÙ FUNDING S.A., en vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 juillet 2002, copie dudit document après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I) TELEPIÙ FUNDING S.A., Société Anonyme, avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 71.064, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 juillet 1999, publié au Mémorial C, numéro 793 du 25 octobre 1999. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 septembre 2001, publié au Mémorial C, numéro 254 du 14 février 2002.

II) TELEPIÙ FUNDING S.A., prénommée, a un capital social souscrit de quarante-quatre millions six cent mille euros (44.600.000.- €) représenté par quatre cent quarante-six mille (446.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- €) chacune, entièrement libérées.

III) Conformément à l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts la société a un capital autorisé de quatre-vingt millions d'euros (80.000.000.- €) divisé en huit cent mille (800.000) actions ayant une valeur nominale de cent euros (100.- €) chacune.

IV) Aux termes des dispositions de l'article 5 des statuts le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions nouvelles avec ou sans prime d'émission, afin de porter à sa discrétion, en une ou plusieurs tranches, le capital total de la société jusqu'au capital total autorisé, et à accepter la souscription de telles actions endéans la période déterminée à l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions de souscription des actions et à émettre de telles actions durant la période mentionnée au paragraphe 3 de l'article 5, sans droit de souscription préférentiel pour les actionnaires.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par le conseil d'administration conformément aux dispositions ci-dessus, le conseil prendra les mesures nécessaires pour modifier l'article 5 afin de constater cette modification et le conseil est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de telle modification conformément à la loi.

V) Dans le cadre de l'autorisation accordée au conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts et aux termes d'une résolution prise en sa réunion du 25 juillet 2002, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de vingt millions d'euros (20.000.000.- €) pour le porter de son montant actuel de quarante-quatre millions six cent mille euros (44.600.000.- €) à soixante-quatre millions six cent mille euros (64.600.000.- €) par la création et l'émission de deux cent mille (200.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.- €) chacune, sans que l'actionnaire OMEGA TV S.P.A. ait un droit de souscription préférentiel.

Ces deux cent mille (200.000) actions nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées en espèces par la société TELEPIÙ S.p.A., ayant son siège social à Via della Cordonata 7, Rome, Italie, au prix de cent euros (100.- €) chacune, de sorte que la somme de vingt millions d'euros (20.000.000.- €) a été mise à la disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire soussigné, qui le constate expressément.

VI) En conséquence de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à soixante-quatre millions six cent mille euros (64.600.000,- €) représenté par six cent quarante-six mille (646.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- €) chacune, entièrement libérées.»

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 205.900,- €.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Lazard, Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2002, vol. 136S, fol. 47, case 3. – Reçu 200.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

P. Frieders.

(74137/212/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

TELEPIÙ FUNDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 71.064.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

P. Frieders.

(74138/212/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ELIADE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 78.641.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 32, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour ELIADE INVEST S.A.

Signature

(74176/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

JONES LANG LASALLE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.862.

A la suite de la cession des 27.043 parts sociales par la société JONES LANG LASALLE RESOURCES à la société WONDERMENT B.V., dûment acceptée par la société conformément à l'article 1690 du Code civil et l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les 27.043 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- chacune, représentant l'intégralité du capital social, sont détenues par la société WONDERMENT B.V. avec siège à NL-1077 ZX Amsterdam, Stravinskylaan 3103.

Cette cession a eu lieu dans le cadre de la réduction du capital du cédant.

Luxembourg, le 17 septembre 2002.

Pour avis sincère et conforme

Pour JONES LANG LASALLE HOLDINGS, S.à r.l.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2002, vol. 574, fol. 50, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74229/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

EUPHONIE INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 79.740.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 32, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour EUPHONIE INVEST S.A.

Signature

(74177/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

NOVAELUX HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 64.548.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74178/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

FRUITS & LEGUMES IMPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 73.752.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 32, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour FRUITS & LEGUMES IMPORT S.A.

Signature

(74179/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

G SQUARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 70.098.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 32, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour G SQUARE S.A.

Signature

(74180/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

GENERAL ADMINISTRATION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 64.725.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 32, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour GENERAL ADMINISTRATION LUXEMBOURG S.A.

Signature

(74182/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

LUX WINDOWS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 65.331.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74181/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

YACHTING INTERNATIONAL REST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 29.870.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74183/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

K-INDUSTRIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.-F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 76.572.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 31, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour K-INDUSTRIE S.A.

Signature

(74184/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

LUX MED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 63.950.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 31, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour LUX MED S.A.

Signature

(74185/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ANNARITA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 121, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 73.657.

Procès-verbal de l'Assemblée Statutaire

L'assemblée, à l'unanimité des voix, a pris la résolution suivante:

Le siège de la société est transféré à:

L-2611 Luxembourg, 121, route de Thionville.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Signatures

Les Gérants / Les Associés

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2002, vol. 325, fol. 36, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(74221/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

IMAGE CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 8, rue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 57.224.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74186/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

LTSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 64.546.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 31, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour LTSE S.A.

Signature

(74187/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

LE PALMIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 63.200.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 31, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour LE PALMIER S.A.

Signature

(74188/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

LIMAX COMMUNICATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 14, rue des Remparts.
R. C. Luxembourg B 50.908.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 31, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour LIMAX COMMUNICATION, S.à r.l.

Signature

(74190/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

NAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 69, rue Michel Rodange.
R. C. Luxembourg B 73.290.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 31, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour NAM, S.à r.l.

Signature

(74193/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

CEFAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 60.160.

Constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 21 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 598 du 30 octobre 1997, dont les statuts ont été modifiés aux termes de deux actes reçus par Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 30 novembre 1998, publiés au Mémorial C, numéro 116 du 24 février 1999 et en date du 15 novembre 1999, publié au Mémorial C numéro 43 du 13 janvier 2000.

Le capital social a été converti en euros aux termes d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 5 mai 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 807 du 4 novembre 2000, dont le capital social de la société est fixé à trois cent quatre-vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 382.500,-), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de cent cinquante-trois euros (EUR 153,-) chacune.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, prénommé, en date du 30 septembre 2002, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2002, vol. 882, fol. 24, case 2, que la société dénommée CEFAC S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 60.160, a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, lequel a déclaré que le passif de la société a été apuré et qu'il n'existe plus de passif et que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée, que les livres et documents de la société seront conservés à l'ancien siège social de la société, pendant cinq (5) ans.

Pour extrait conforme, délivré à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2002.

F. Kessler.

(74189/219/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ENCOFARM EXPORT IMPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4046 Esch-sur-Alzette, 2, avenue d'Oberkorn.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 30, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour ENCOFARM EXPORT IMPORT, S.à r.l.

Signature

(74191/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

BioPartners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 75.301.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(74222/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

BioPartners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 75.301.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(74224/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

FIDUCIAIRES DE L'UNION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 52.506.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74192/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

URNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 70.117.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74194/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

EUROFLUID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 59.566.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 octobre 2002, vol. 325, fol. 39, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour EUROFLUID S.A.

Signature

(74195/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

FIDUCIAIRE PREMIUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.275.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74196/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

AMAZONIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 44.254.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie à Luxembourg, le 25 septembre 2002

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 octobre 2002 que la démission de ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISE, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée et déchargé lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Pour extrait conforme

D. C. Oppelaar

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74240/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

BAHIA EL HOUDA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 20, rue d'Audun.
R. C. Luxembourg B 75.399.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 octobre 2002, vol. 325, fol. 32, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour BAHIA EL HOUDA S.A.

Signature

(74197/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

COLUCLAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 37.086.

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 23 septembre 2002 que Monsieur Maurizio Manfredi a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Pour réquisition

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74199/751/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

VEGASTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 77.499.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature

Un mandataire

(74206/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

VEGASTAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 77.499.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale des actionnaires tenue en date du 30 septembre 2002

Il résulte dudit procès-verbal que:

- les bilan et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2001 ont été approuvés par l'Assemblée générale;
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.

L'assemblée a décidé de ratifier le mandat d'administrateur de Madame Laura Del Giudice, administrateur de sociétés, demeurant Via Salandra, 13 à I-73100 Lecce. Les mandats de M^e Jean Steffen, avocat-avoué, ayant pour adresse professionnelle 44, rue de la Vallée à L-2611 Luxembourg, de Madame Chantal Keereman, juriste, ayant pour adresse professionnelle 44, rue de la Vallée à L-2611 Luxembourg et celui du commissaire aux comptes, M. Lex Benoy, expert-comptable, ayant pour adresse professionnelle 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au 31 décembre 2002.

Luxembourg, le 30 septembre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74205/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

SOCIETE FONCIERE IMMOBILIERE DU SUD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 66.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74200/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ALAIN AFFLELOU INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 58.334.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 30 novembre 2001

Vu l'autorisation de l'Assemblée Générale ordinaire du 17 août 2001, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de:

1. Convertir le capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois, en Euro. Le capital d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) est ainsi converti en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf centimes (30.986,69) avec effet immédiat, la valeur nominale de chaque action est de 2,48 Euros;

2. Augmenter le capital par une affectation des réserves de la société au capital social pour un montant de 6.513,31 Euros pour porter le capital social à 37.500,- Euros et de changer la valeur nominale de chaque action de 2,48 Euros par action jusqu'à 3,- Euros chacune.

3. En conséquence de ce qui précède, de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents Euros (37.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) actions d'une valeur nominale de 3,- Euros chacune.»

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74201/751/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

COMPUTACENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 52.391.

Le bilan de la société au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 14, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(74202/304/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 77.581.

Monsieur Alessandro Gumier a démissionné avec effet au 2 octobre 2002 de sa fonction de membre du Conseil d'administration de la Société EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A., ayant son siège social au 45-47, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 21, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74247/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

FONCIERE DE L'EST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 58.225.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74203/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

PIAGGIO ACQUISITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 75.046.

—
Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature

Un mandataire

(74204/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

PIAGGIO ACQUISITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 75.046.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société PIAGGIO ACQUISITION, S.à r.l. tenue en date du 2 octobre 2002 que:

- Le rapport du commissaire a été approuvé.
- Le bilan, le compte de profits et pertes et les annexes ont été approuvés pour l'exercice qui s'achève le 31 mars 2002 et l'assemblée générale a décidé de reporter les pertes s'élevant à 61.988,04 EUR.
- L'assemblée a donné décharge au gérant et au commissaire quant à l'exécution de leur mandat au 31 mars 2002.
- L'assemblée a décidé de réélire KPMG AUDIT Luxembourg comme commissaire pour l'exercice prenant fin le 31 mars 2003.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74207/751/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

MONTECARO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 44.266.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie à Luxembourg, le 25 septembre 2002

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 octobre 2002 que la démission de ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISE, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée et décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat.

Pour extrait conforme

D. C. Oppelaar

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74241/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

NICO LOCATRANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 71.588.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74208/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

SISKIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 73.722.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 576, fol. 16, case 17, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature

Un mandataire

(74209/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

SISKIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 73.722.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 26 septembre 2002, que:

- le bilan et les comptes de pertes et profits au 31 décembre 2001 ont été approuvés par l'Assemblée générale;
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001;

- les mandats d'administrateur de M. Alex Schmitt, avocat-avoué, ayant pour adresse professionnelle 44, rue de la Vallée à L-1450 Luxembourg, M. Thierry Becker, avocat, ayant pour adresse professionnelle 44, rue de la Vallée à L-1450 Luxembourg, M. Paolo E. Agrifoglio, consultant, demeurant 8, via Cantonale, CH-6900 Lugano et Madame Paola Pedrazzini, consultant, demeurant Via Pinerolo, 72, I-20151 Milano. DELOITTE & TOUCHE, ayant son siège social au 3, rue d'Arlon à L-8009 Strassen ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 26 septembre 2002.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74210/751/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

FINDHORN HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 66.807.

Le domicile de la société est dénoncé avec effet au 30 octobre 2001, date de départ du dossier.

Monsieur Roeland P. Pels, Monsieur Samuel Graisse et Mademoiselle Anne Compère ont démissionné de leurs postes d'Administrateur le 30 octobre 2001.

La société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l. a démissionné de son poste de Commissaire aux Comptes avec effet au 30 octobre 2001.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour BENELUX TRUST (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Société domiciliataire

R. P. Pels

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74242/724/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

STUGALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 112, boulevard du Général Patton.
R. C. Luxembourg B 11.348.

Constituée par-devant M^e Etienne Hyacinthe Glaesener, notaire, en date du 10 octobre 1973, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, année 1973, page 10155.

Il résulte des résolutions des actionnaires de la Société réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 2 septembre 2002 que:

1. L'assemblée générale extraordinaire a pris acte de la démission, avec effet immédiat, de Monsieur Félix Schmitz de ses fonctions de commissaire aux comptes.

2. L'assemblée générale extraordinaire a accordé décharge au commissaire aux comptes démissionnaire pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

3. L'assemblée générale extraordinaire a nommé, en qualité de réviseur d'entreprises, la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-8030 Strassen, 283, route d'Arlon, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2003.

4. L'assemblée générale extraordinaire a nommé, avec effet immédiat, Monsieur Patrick Moes, employé privé, demeurant à Bertrange, administrateur de la Société. Son mandat s'achèvera en même temps que ceux des autres administrateurs de la Société, nommés pour une durée de six ans par une résolution du 11 juin 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 18, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74215/280/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

UNIMED TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 52.231.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74223/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

JESMOND BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 36.850.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 15, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(74214/631/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

JESMOND BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 36.850.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire reportée des actionnaires de la société lors de sa réunion du 19 juillet 2002 à 11.00 heures

- Les rapports des Administrateurs et du Commissaire au 31 décembre 2001 sont approuvés à l'unanimité.
- La balance des paiements et le compte des profits et pertes au 31 décembre 2001 sont approuvés à l'unanimité.
- Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'année se terminant au 31 décembre 2001.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

Administrateurs

- M. Jan Vermeulen, business man, 25, Schalienhofstraat, B-8570 Vichte, Belgique;
- M. John B. Mills, consultant, 9, rue Désiré Zahlen, L-5942 Itzig;
- SOLON DIRECTOR LIMITED, TK House, Bayside Executive Park, West Bay Street & Blake Road, Nassau, Bahamas.

Commissaire

FIDUCIAIRE NATIONALE, S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

- Par votes spéciaux et en vue de remplir les conditions requises par l'article 100 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée), l'assemblée générale décide de poursuivre les activités de la Société malgré le fait que les pertes accumulées au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2001 dépassent 75 % du capital souscrit de la société.

Luxembourg, le 19 juillet 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 15, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74218/631/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

JESMOND BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 36.850.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2002

- La délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 2001 est reportée à une date ultérieure.
- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 8 mai 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 15, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74219/631/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

JESMOND BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 36.850.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mai 2002

Il a été décidé que:

- la démission de Monsieur Mark Van Antwerpen en qualité d'Administrateur de la société est par la présente ratifiée avec effet immédiat;
- la cooptation de Monsieur Jan Vermeulen en remplacement de Monsieur Mark Van Antwerpen est par la présente ratifiée avec effet immédiat;
- la nomination de Monsieur Jan Vermeulen en qualité d'administrateur-délégué de la société est par la présente ratifiée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 mai 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Le secrétaire de l'Assemblée

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 15, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74220/631/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ACIERFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 76.097.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(74227/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

77777

IBN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 84.621.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature

Un mandataire

(74211/751/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

IBN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 84.621.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 30 septembre 2002, que:

- le bilan et le compte des pertes et profits au 31 décembre 2001 ont été approuvés par l'Assemblée générale;
- décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001;

- les mandats d'administrateur de M. Antonio Ninno, demeurant à I-60044 Fabriano, Via G. Bovio 75A, M. Stefano Ninno, demeurant à I-60044 Fabriano, Via G. Bovio 75A et M. Giovanni Maria Dadea, demeurant à I-60044 Fabriano, Via Cavour 82 et celui de M. Marcel Stephany, expert-comptable, ayant pour adresse professionnelle 23, Cité Aline Mayrisch à L-7268 Bereldange, ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 30 septembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74213/751/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

CENTRUM K LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 85.522.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(74232/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

CENTRUM K LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 85.522.

EXTRAIT

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2001 adopté par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juillet 2002 et en se référant à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à une dissolution de la Société, mais de continuer les opérations nonobstant la situation économique et financière de la société et la perte dépassant la moitié du capital social.

D. C. Oppelaar.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74238/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

TESSER FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 77.188.

Le bilan modifié au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(74225/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

TESSER FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 77.188.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(74226/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

AUTOSPED LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 60.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 7 octobre 2002, vol. 575, fol. 16, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

(74228/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

PATENT DEVELOPMENT & INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 25.799.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels.

(74231/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

PATCAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.072.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signature.

(74252/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

CENTRUM J LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 85.357.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(74233/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

CENTRUM J LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 85.357.

—
EXTRAIT

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2001 adopté par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juillet 2002 et en se référant à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à une dissolution de la Société, mais de continuer les opérations nonobstant la situation économique et financière de la société et la perte dépassant la moitié du capital social.

D. C. Oppelaar.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74237/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

CENTRUM NS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 85.523.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(74234/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

CENTRUM NS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 85.523.

—
EXTRAIT

Après avoir pris connaissance du bilan au 31 décembre 2001 adopté par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 juillet 2002 et en se référant à l'article 100 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à une dissolution de la Société, mais de continuer les opérations nonobstant la situation économique et financière de la société et la perte dépassant la moitié du capital social.

D. C. Oppelaar.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74236/724/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

OPEN OCEAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 83.684.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

D. C. Oppelaar.

(74235/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ABM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2179 Luxembourg, 9, place Abbé P.J. Charles Mullendorff.
R. C. Luxembourg B 77.342.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2002 que:
- Madame Sara Cipollini, Directeur Général, est élue nouveau directeur B de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2006.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002.

A. Compère / V. Delrue.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74239/724/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

FAMILY SIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.967.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société tenue en date du 7 janvier 2002

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes qui prendront fin lors de l'Assemblée Générale annuelle à tenir le premier lundi du mois de janvier 2003.

L'Assemblée Générale, pour autant que besoin, ratifie tous actes passés par eux en leur qualité d'administrateurs jusqu'au présent renouvellement.

Administrateurs

- M. Mario Iacopini, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Claude Defendi, employé privé, demeurant à Luxembourg;
- M. Michele Amari, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

- H.R.T. REVISION, S.à r.l., 32, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 21, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74243/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

FAMILY SIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.967.

Le bilan au 31 octobre 2001, enregistré à Luxembourg a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signatures.

(74244/024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 79.976.

Monsieur Sergio Erede a démissionné, en date du 2 octobre 2002, de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance de la Société EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.C.A., ayant son siège social au 45-47, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

EQUINOX MANAGEMENT COMPANY S.A.

Gérant unique de EQUINOX INVESTMENT COMPANY S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 21, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74246/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

**C.I.P.E., COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PARTICIPATIONS ETRANGERES S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.762.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 juin 2002 à 11.00 heures au siège social

Résolutions

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital souscrit de la société à concurrence de EUR 162,930274 (cent soixante-deux euros et neuf trois zéro deux sept quatre cents) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel tel qu'il résulte suite à la conversion légale de la Lire italienne en Euro, de EUR 154.937,069726 (cent cinquante-quatre mille neuf cent trente-sept euros et zéro six neuf sept deux six cents) à EUR 155.100,00 (cent cinquante-cinq mille cent euros) sans création d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 300 (trois cents) actions existantes pour la porter de son montant actuel de EUR 516,456899 à EUR 517,- l'augmentation de capital étant à libérer par le débit du compte de résultats reportés.

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital autorisé de la société à concurrence de EUR 2.715,50456 (deux mille sept cent quinze euros et cinq zéro quatre cinq six cents) en vue de porter le capital autorisé de son montant actuel tel qu'il résulte suite à la conversion légale de la Lire italienne en Euro, de EUR 2.582.284,49544 (deux millions cinq cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre-vingt-quatre euros et quatre neuf cinq quatre quatre cents) à EUR 2.585.000,- (deux millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille euros) sans création d'actions nouvelles mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 5.000 (cinq mille) actions existantes pour la porter de son montant actuel de EUR 516,456899 (cinq cent seize euros et quatre cinq six huit neuf neuf cents) à EUR 517,- (cinq cent dix-sept euros).

L'assemblée des actionnaires décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 5 des statuts de la société afin que ce dernier ait la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 155.100,- (cent cinquante-cinq mille cent euros), représenté par 300 (trois cents) actions d'une valeur nominale de EUR 517,- (cinq cent dix-sept euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 2.585.000,- (deux millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille euros), représenté par 5.000 (cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 517,- (cinq cent dix-sept euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période se terminant la cinquième année suivant la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 21, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74245/024/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

CRANBERRY INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 30.000,- EUR.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 73.307.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signature.

(74249/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ALTUS WORLD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 71.625.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2002, vol. 574, fol. 96, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature.

(74248/760/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

PRIM INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 30.000,- EUR.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 73.312.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signature.

(74250/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

STRAWBERRY INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 30.000,- EUR.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 73.314.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signature.

(74251/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

EASTERN CEMENT HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.818.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 septembre 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2002:

M. Jack A. Barbanell, company director, demeurant 400 Madison Avenue, N.Y. 10017 New York (U.S.A.);

M. Geoffrey L. Simonds, company director, demeurant 375 Park Avenue, N.Y. 10152 New York (U.S.A.);

M. Michael Yurievich Savichev, company director, demeurant Dubninskaya Street, Moscow (Russie);

M. Miroslav Horsky, company director, demeurant 61 Kyriakou Matsi Street, Nicosia (Chypre);

M. Victor Nikolayevich Chekunin, company director, demeurant à Pushkinsky Village (Russie);

Madame Arlene Nahikian Kyprianou, financial administrator, demeurant 44A Ithakis Street, Nicosia (Chypre);

M. Charalampos Charalambous, accountant, demeurant 65 Evagora Pallikaride Street, Nicosia (Chypre);

Madame Koulla Antoniadou, accountant, demeurant 3 Olympou, Nicosia (Chypre);

Madame Elena Tenediou Chrysanthou, employée privée, demeurant 61 Dasoupolios, Dasoupolis Strovolos (Chypre).

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signature.

(74256/534/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

JACCAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.066.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signature.

(74253/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

CHRICAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.058.

Le bilan et l'annexe au 30 novembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 novembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signature.

(74254/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

BERCAT INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.105.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2002

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, Président;
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant à Kehlen;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant à Strassen.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signature.

(74255/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

MALDIVINA S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 84.104.

Il résulte de trois lettres de démission du 2 octobre 2002 que Messieurs John Seil, Thierry Fleming et Luc Hansen ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (anc. COMPAGNIE FIDUCIAIRE) et MALDIVINA S.A. est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74257/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

BRULY, Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 58.857.

Il résulte de trois lettres de démission du 2 octobre 2002 que Messieurs Thierry Fleming, Luc Hansen et John Seil ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (anc. COMPAGNIE FIDUCIAIRE) et BRULY en date du 20 juillet 2000 est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74258/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

NAFASSO, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 82.464.

Il résulte de deux lettres de démission du 2 octobre 2002 que Messieurs John Seil et Pierre Lentz ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs de catégorie B et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu entre CF SERVICES, CORPORATE AND FIDUCIARY SERVICES et NAFASSO en date du 22 décembre 2000 est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

CF SERVICES, CORPORATE AND FIDUCIARY SERVICES

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74259/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

BENETTON REAL ESTATE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 79.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour la société

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

(74264/501/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

SELECT TRAVEL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 53.439.

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 août 2002 que Monsieur Jean-Pierre Walesch, demeurant à Senningen, a été nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Marc Fandel, administrateur démissionnaire.

Monsieur Jean-Pierre Walesch, qui à la même occasion a été nommé Président du Conseil d'Administration, terminera le mandat de son prédécesseur, mandat qui viendra à expiration en 2005.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74261/534/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

DATALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg B 25.435.

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7 janvier 2001 que Monsieur Maurizio Sabatini, demeurant 7/13, rue de l'Eléphant, B-1080 Molenbeek St Jean, Chief Financial Officer de S.A. BULL, a été nommé gérant, en remplacement de Monsieur Jan Vandebroek, gérant démissionnaire.

Luxembourg, le 2 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74262/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

NAFASSO HOLDING, Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 82.541.

Il résulte de deux lettres de démission du 2 octobre 2002 que Messieurs Pierre Lentz et John Seil ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs de catégorie B et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (anc. COMPAGNIE FIDUCIAIRE) et NAFASSO HOLDING en date du 14 juin 2001 est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 11, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74263/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

P.G.M. TRANSACTION S.A., Société Anonyme.

Capital: 31.000,- EUR.

Siège social: Luxembourg, 25, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 87.153.

Constituée par acte reçu devant le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 18 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1072 du 12 juillet 2002, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 87.153.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 20 septembre 2002

Les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au 25, boulevard Royal à Luxembourg, sur convocation du Conseil d'Administration à 10.00 heures et ils se reconnaissent dûment convoqués.

Tous les actionnaires étaient présents.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

Le bureau est composé de:

Maître Paulsen, mandataire de la société SERVINOX, qui est désigné Président.

Mademoiselle Julie Poujade, qui est désignée secrétaire de séance.

Le Président constate que sont présents ou représentés 3.100 titres sur les 3.100 titres composant le capital social, qu'en conséquence le quorum fixé par la loi est atteint et que l'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour:

- Révocation de Monsieur Genovez de son mandat d'administrateur de la société;
- Révocation de Mademoiselle Julie Poujade de son mandat d'administrateur de la société;
- Désignation de Monsieur Bernard Girard, administrateur de la société;
- Désignation de Monsieur Didier Pinaud, administrateur de la société.

La discussion est déclarée ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour:

Première résolution

L'Assemblée Générale révoque Monsieur Genovez de ses fonctions d'administrateur de la société. Cette révocation sera effective à compter du 20 septembre 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale révoque Mademoiselle Julie Poujade de ses fonctions d'administrateur de la société. Cette révocation sera effective à compter du 20 septembre 2002.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Didier Pinaud administrateur de la société à compter de ce jour pour une durée de six (6) ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Bernard Girard administrateur de la société à compter de ce jour pour une durée de six (6) ans.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 11.00 heures. Le présent procès-verbal a été établi en trois exemplaires qui ont été signés par les membres du bureau.

Le Président / Le Secrétaire

M^e Paulsen / J. Poujade

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 17, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(74260/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ABRIGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 2, rue de Kehlen.

R. C. Luxembourg B 69.115.

Cession de parts

Entre

Monsieur Paulo Simoes Lopes, ouvrier, demeurant L-6925 Flaxweiler, 7, Buchholzhauff,

ci-après dénommé «le cédant»

d'une part,

et

Monsieur Paul Diederich, administrateur de sociétés, demeurant à L-8368 Hagen, 20, An der Laach,

ci-après dénommé «le cessionnaire»

d'autre part,

il est convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Cession

Par les présentes, le cédant cède, délègue et transporte, sous les conditions ci-après stipulées, au cessionnaire qui accepte, dix (10) parts sociales lui appartenant dans la société ABRIGO, société à responsabilité limitée au capital de douze mille cinq cents (12.500,-) EUR divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq (25,-) EUR de valeur nominale chacune, dont le siège est à L-8295 Keispelt, 2, rue de Kehlen, et qui est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.115.

Art. 2. Prix de cession

La présente cession est faite, consentie et acceptée moyennant le prix principal forfaitaire et irréductible de dix (10) EUR, ce dont bonne et valable quittance.

Art. 3. Conditions

Les cessionnaires s'engagent par la présente à passer devant un notaire de leur choix et ce au plus tard endéans un mois, pour faire une modification des statuts avec notamment les modifications suivantes à faire:

- Décharge à l'ancien gérant: Monsieur Raul Marques;
- Nomination d'un nouveau gérant;
- Transfert de siège.

Art. 4. Frais et formalités

Tous les frais des présentes et ceux qui en seraient la suite ou la conséquence seront à la charge du cessionnaire qui s'y oblige.

Mention des présentes sera consentie partout où besoin sera. Pour remplir toutes formalités nécessaires, tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'un des originaux des présentes.

Signée à Keispelt, en deux exemplaires le 20 septembre 2002.

Signatures

Le cédant / Le cessionnaire

Enregistré à Capellen, le 8 octobre 2002, vol. 139, fol. 30, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

(74278/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ABRIGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8295 Keispelt, 2, rue de Kehlen.

R. C. Luxembourg B 69.115.

Cession de parts

Entre

Monsieur Raul Marques Navega, ingénieur, demeurant L-6930 Mensdorf, 1A, rue Uebersyren, ci-après dénommé «le cédant»

d'une part,

et

FRANCONNECTION HOLDING S.A., avec siège à L-8437 Steinfort, 11, rue de Koerich, ici représentée par son administrateur-délégué actuellement en fonction, Monsieur Paul Diederich, demeurant à L-8368 Hagen, 20, An der Laach,

ci-après dénommée «la cessionnaire»

d'autre part,

il est convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Cession

Par les présentes, le cédant cède, délègue et transporte, sous les conditions ci-après stipulées, au cessionnaire qui accepte, quatre cent quatre vingt dix (490) parts sociales lui appartenant dans la société ABRIGO, société à responsabilité limitée au capital de douze mille cinq cents (12.500,-) EUR divisé en cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq (25,-) EUR de valeur nominale chacune, dont le siège est à L-8295 Keispelt, 2, rue de Kehlen, et qui est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 69.115.

Art. 2. Prix de cession

La présente cession est faite, consentie et acceptée moyennant le prix principal forfaitaire et irrédudible de quatre cent quatre vingt dix (490,-) EUR, ce dont bonne et valable quittance.

Art. 3. Conditions

Les cessionnaires s'engagent par la présente à passer devant un notaire de leur choix et ce au plus tard endéans un mois, pour faire une modification des statuts avec notamment les modifications suivantes à faire:

- Décharge à l'ancien gérant: Monsieur Raul Marques;
- Nomination d'un nouveau gérant;
- Transfert de siège.

Art. 4. Frais et formalités

Tous les frais des présentes et ceux qui en seraient la suite ou la conséquence seront à la charge du cessionnaire qui s'y oblige.

Mention des présentes sera consentie partout où besoin sera. Pour remplir toutes formalités nécessaires, tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'un des originaux des présentes.

Signée à Keispelt, en deux exemplaires le 20 septembre 2002.

Signatures

Le cédant / Le cessionnaire

Enregistré à Capellen, le 8 octobre 2002, vol. 139, fol. 30, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

(74279/000/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

NOUVEAU COMPTOIR DE L'OPTIQUE 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 80.938.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour la société

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

(74265/501/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

NOUVEAU COMPTOIR DE L'OPTIQUE 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 80.939.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2002.

Pour la société

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

(74266/501/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

**CITADEL TONBRIDGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DTT II, S.à r.l.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 87.989.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2002

L'assemblée a décidé de nommer M. Dushy Selvaratnam, ayant son adresse professionnelle au 10th Floor, 2 George Yard, Londres EC3V 9DH, en tant que nouveau gérant de la société, pour une durée illimitée.

Le Conseil de Gérance est désormais composé de:

- M. Adam C. Cooper, résidant à 225 W. Washington Street, 9th Floor, Chicago 60606, Illinois, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Gerald A. Beeson, résidant à 225 W. Washington Street, 9th Floor, Chicago 60606, Illinois, Etats-Unis d'Amérique);

- M. Robin Bedford, résidant à 129 Front Street, Hamilton, HM 12, Bermudes;

- M. Dushy Selvaratnam, ayant son adresse professionnelle au 10th Floor, 2 George Yard, Londres EC3V 9DH.

La Société est liée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2002.

Pour la société

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 22, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74267/501/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

IMMO FOYER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.
R. C. Luxembourg B 77.986.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Capellen, le 4 octobre 2002, vol. 139, fol. 28, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature.

(74271/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

MAXAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5559 Remich, 3a, rue du Pont.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les associés, Monsieur Braun Fernand et Monsieur Conrardy Alphonse représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée MAXAIR, S.à r.l., se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 4 octobre 2002 et ont pris à l'unanimité des voix la décisions suivante:

Le siège social de la société est établi à L-5559 Remich, 3A, rue du Pont.

Fait en quintuple exemplaire, le 4 octobre 2002.

F. Braun / A. Conrardy.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 575, fol. 12, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74270/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

SUN LIFE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 4, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 64.266.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Capellen, le 4 octobre 2002, vol. 139, fol. 28, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Signature.

(74272/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

SOCIETE EUROPEENNE D'ISOLATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 88.681.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2002

L'an 2002, le mercredi 25 septembre, s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire de la S.A. SOCIETE EUROPEENNE D'ISOLATION à L-1449 Luxembourg.

1. Bureau

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Vincent Le Roy.

Monsieur le Président choisit comme secrétaire Monsieur Denis Lambert.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Denis Thirouin.

2. Exposé du Président

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale a été convoquée conformément aux statuts de la Société et que l'ordre du jour s'établit comme suit:

1. Présentation et soumission des accords de vente d'actions, en vue de leur approbation par les actionnaires.
2. Nouvelle répartition du capital.
3. Entrée et présentation des nouveaux actionnaires qui se joindront à la signature du présent procès-verbal.
4. Démissions de deux Administrateurs.
5. Quidus à donner auxdits Administrateurs.
6. Nominations de deux nouveaux Administrateurs.
7. Questions diverses.

3. Constatation de la validité de l'assemblée

Tous les faits exposés par le Président étant reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci reconnaît être valablement constituée et apte à délibérer sur l'objet reçu à l'ordre du jour.

4. Délibérations

1. Deux accords de vente d'actions sont présentés aux actionnaires présents et/ou représentés qui les acceptent à l'unanimité.

2. En conséquence, le capital de la S.A. SOCIETE EUROPEENNE D'ISOLATION est réparti comme suit:

Répartition initiale

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital représenté
VALMY TECHNOLOGIES S.A.	232	74,84%
M. Denis Thirouin	31	10,00%
M. Denis Lambert	31	10,00%
M. Steve Herter	15	4,84%
M. Vincent Le Roy	1	0,32%
Total:	310	100%

Nouvelle répartition après acceptation des accords de vente d'actions

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital représenté
VALMY TECHNOLOGIES S.A.	238	76,78%
M. Steve Herter	40	12,90%
M. Jean-Marc Theis	31	10,00%
M. Vincent Le Roy	1	0,32%
Total:	310	100%

3. Entrée et présentation des nouveaux actionnaires qui se joindront à la signature du présent procès-verbal.

4. L'Assemblée accepte à l'unanimité les démissions remises par Messieurs Denis Lambert et Denis Thirouin mettant ainsi fin à leur mandat respectif d'Administrateurs de la S.A. SOCIETE EUROPEENNE D'ISOLATION.

5. Par un vote séparé, acquis à l'unanimité, l'Assemblée donne décharge aux Administrateurs, Messieurs Denis Lambert et Denis Thirouin, pour la gestion et l'exercice de leur mandat.

6. A l'unanimité des voix, il a été décidé ce qui suit:

Sont nommés par l'Assemblée, pour une période de six ans, deux nouveaux Administrateurs, à savoir:

- Monsieur Steve Herter, Administrateur;
- Monsieur Jean-Marc Theis, Administrateur.

7. En outre, l'Assemblée donne mandats à Messieurs Vincent Le Roy et Jean-Marc Theis pour effectuer toutes les formalités nécessaires.

La séance est levée à 12.00 heures.

Fait à Luxembourg, le 25 septembre 2002, pour servir et valoir ce que de droit.

Pour SOCIETE EUROPEENNE D'ISOLATION S.A.

V. Le Roy / D. Thirouin / D. Lambert / J.-M. Theis / S. Herter

Président / Scrutateur / Secrétaire / Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2002, vol. 573, fol. 91, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74268/000/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

GALASSO GIUSEPPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4349 Esch-sur-Alzette, 4, rue Jos Wester.

R. C. Luxembourg B 46.771.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 271, fol. 94, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signature.

(74280/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

HIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 49.454.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 6 août 2002

- Les mandats d'Administrateur de Monsieur Roger Caurla, maître en droit, demeurant à Mondercange (L), Monsieur Alain Vasseur, consultant, demeurant à Holzem (L) et Monsieur Toby Herkrath, maître en droit, demeurant à Luxembourg, et le mandat de Commissaire aux comptes de HIFIN S.A., Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Il viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2008.

Luxembourg, le 6 août 2002.

Certifié sincère et conforme

HENTUR HOLDING S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2002, vol. 575, fol. 26, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74298/696/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2002.

PRESTA-SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 7, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 49.961.

—
Cession de parts

Entre

Madame Patricia Scholer, épouse Diederich, infirmière, demeurant L-8368 Hagen, 20, An der Laach,
ci-après dénommé «la cédante»

d'une part,

et

P.S.S. INTERNATIONAL HOLDING S.A., avec siège à L-8365 Hagen, 7, rue Principale, ici représentée par son administrateur-délégué actuellement en fonction, Monsieur Paul Diederich, demeurant L-8368 Hagen, 20, an der Laach,
ci-après dénommée «la cessionnaire»

d'autre part,

il est convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Cession

Par les présentes, la cédante cède, délègue et transporte, sous les conditions ci-après stipulées, à la cessionnaire qui accepte, cinq cents (500) parts sociales lui appartenant dans la société PRESTA-SERVICES, société à responsabilité limitée au capital de douze mille cinq cents (12.500,-) EUR divisé en mille (1.000) parts sociales de douze euros cinquante cents (12,50 EUR) de valeur nominale chacune, dont le siège est à L-8365 Hagen, 7, rue Principale, et qui est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.961.

Art. 2. Prix de cession

La présente cession est faite, consentie et acceptée moyennant le prix principal forfaitaire et irréductible de douze euros cinquante cents (12,50 EUR) par part sociale cédée, soit un total de six mille deux cent cinquante (6.250,-) euros, ce dont bonne et valable quittance.

Art. 3. Frais et formalités

Tous les frais des présentes et ceux qui en seraient la suite ou la conséquence seront à la charge du cessionnaire qui s'y oblige.

Mention des présentes sera consentie partout où besoin sera. Pour remplir toutes formalités nécessaires, tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'un des originaux des présentes.

Signée à Hagen, en deux exemplaires le 3 octobre 2002.

Signatures

La cédante / La cessionnaire

Enregistré à Capellen, le 4 octobre 2002, vol. 139, fol. 28, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

(74274/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

PRESTA-SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8365 Hagen, 7, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 49.961.

—
Cession de parts

Entre

Monsieur Paul Diederich, administrateur de sociétés, demeurant L-8368 Hagen, 20, An der Laach,
ci-après dénommé «le cédant»

d'une part,

et

P.S.S. INTERNATIONAL HOLDING S.A., avec siège à L-8365 Hagen, 7, rue Principale, ici représentée par son administrateur-délégué actuellement en fonction, Monsieur Paul Diederich, demeurant L-8368 Hagen, 20, An der Laach,
ci-après dénommée «la cessionnaire»

d'autre part,

il est convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Cession

Par les présentes, le cédant cède, délègue et transporte, sous les conditions ci-après stipulées à la cessionnaire qui accepte, quatre cents (400) parts sociales lui appartenant dans la société PRESTA-SERVICES, société à responsabilité limitée au capital de douze mille cinq cents (12.500,-) euros divisé en 1.000 (mille) parts sociales de douze euros cinquante cents (12,50) de valeur nominale chacune, dont le siège est à L-8365 Hagen, 7, rue Principale, et qui est immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.961.

Art. 2. Prix de cession

La présente cession est faite, consentie et accepte moyennant le prix principal forfaitaire et irréductible de douze euros cinquante cents (12,50) par part sociale cédée, soit un total de cinq mille (5.000,-) euros, ce dont bonne et valable quittance.

Art. 3. Frais et formalités

Tous les frais des présentes et ceux qui en seraient la suite ou la conséquence seront à la charge du cessionnaire qui s'y oblige.

Mention des présentes sera consentie partout où besoin sera. Pour remplir toutes formalités nécessaires, tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'un des originaux des présentes.

Signée à Hagen, en deux exemplaires le 3 octobre 2002.

Signatures

Le cédant / La cessionnaire

Enregistré à Capellen, le 4 octobre 2002, vol. 139, fol. 28, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

(74275/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ILLICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 120, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 56.779.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 3 avril 2002

La séance est ouverte à 10.00 heures.

Bureau

L'Assemblée procède à l'installation de son bureau.

Président: Monsieur Paolo Fedele

Secrétaire: Monsieur José François

Scrutateur: Madame Maria Madalena Da Silva Cavaco.

Exposé du Président

1. Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste de présence signée par chacun d'eux ou leur mandataire avant l'ouverture de la séance.

Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées.

2. Que tous les actionnaires étant présents se reconnaissant dûment convoqués, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

3. La présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'administration et du commissaire;

2. Approbation des bilans, compte de pertes et profits et affectation des résultats aux 31 décembre 2000 et 2001;

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire;

4. Démission de Messieurs Paul Diederich et José François de leur mandat d'administrateur et révocation de la société PRESTA-SERVICES, S.à r.l. de son mandat de commissaire aux comptes;

5. Elections des nouveaux administrateurs et d'un nouveau commissaire aux comptes;

6. Conversion du capital social en euro.

Monsieur le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration et du rapport du commissaire.

Il soumet ensuite à l'Assemblée pour examen et approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2001.

Il demande à l'Assemblée de donner décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2001.

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

Délibérations

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les rapports du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve les bilans et comptes de pertes et profits au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001. Cet exercice se clôture avec un bénéfice de 152.761,- LUF et de 375.000,- LUF. Ce bénéfice est affecté à l'actif de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat.

Quatrième résolution

Monsieur Paul Diederich et Monsieur José François démissionnent de leur mandat d'administrateur. La société PRESTA-SERVICES, S.à r.l. est révoquée de son mandat de commissaire aux comptes. Monsieur José François démissionne également de sa fonction de directeur technique.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs Madame Frédérique Duffour, demeurant à F-57100 Thionville, 13, route des Futaies et Madame Maria Madalena Da Silva Cavaco, demeurant à L-8184 Kopstal, 6A, rue de Luxembourg et comme nouveau commissaire aux comptes la société LUX-AUDIT S.A., L-1510 Luxembourg.

L'assemblée générale nomme M. Paolo Fedele administrateur-délégué avec plein pouvoir pour engager la société par sa seule signature, de sorte que le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Monsieur Paolo Fedele, administrateur-délégué;
- Madame Maria Madalena Da Silva Cavaco;
- Madame Frédérique Duffour.

L'Assemblée Générale donne mandat au nouveau Conseil d'Administration de résilier le contrat de Monsieur José François en tant que délégué commercial en raison de la restructuration de la société ILLICO S.A.

Sixième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de LUF en EUR au taux de 40,3399 LUF pour 1,- EUR de sorte que le montant du capital social s'établit à 30.986,69 EUR et de supprimer la valeur nominale des actions.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) divisé en mille deux cent cinquante actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12.00 heures. Monsieur le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé.

Luxembourg, le 3 avril 2002.

Signatures

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Capellen, le 25 juin 2002, vol. 138, fol. 86, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

(74276/000/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ILLICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 120, rue de Hollerich.

Démission du poste d'administrateur

La soussignée donne sa démission en tant qu'administrateur de la société ILLICO S.A.

Kopstal, le 30 août 2002.

M. M. Da Silva Cavaco.

Enregistré à Capellen, le 8 octobre 2002, vol. 139, fol. 30, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

(74277/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

NABI HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 69.739.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2002, vol. 575, fol. 23, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2002.

- Affectation du résultat

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est réunie au siège de la société a décidé de reporter la perte sur l'exercice suivant.

- Composition du conseil d'administration

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Ronald Weber, Luxembourg;
Romain Bontemps, Luxembourg;
Marc Hilger, Luxembourg.

Les mandats prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2003.

Luxembourg, le 4 octobre 2002.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signature

(74308/592/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2002.

PALAIS D'ASIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 61.762.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 271, fol. 94, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signature.

(74281/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

HANG CHOW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 96, rue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 20.867.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 271, fol. 94, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signature.

(74282/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ECOMETRIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6960 Senningen, 118, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 55.223.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 271, fol. 94, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signature.

(74283/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

ASIE EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 47, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 64.715.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 271, fol. 94, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signature.

(74284/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

MEDEA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 41.158.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2002, vol. 575, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2002.

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 octobre 2002 que:

- Sont réélues aux postes d'administrateur, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2006:

- Madame M.P. Van Waelem, administrateur de société, demeurant à Luxembourg.
- Madame M.J. Renders, administrateur de société, demeurant à Beersel.
- Madame L. Zenners, employée privée, demeurant à Ingeldorf.

- Est réélue au poste de commissaire aux comptes, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2006.

- S.R.E. REVISION SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., avec siège à Luxembourg.

L'assemblée générale ordinaire du 3 octobre 2002 décide à l'unanimité des voix la continuation de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(74317/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2002.

AB CAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 84.754.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 271, fol. 94, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signature.

(74285/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

DELI MEAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 84.758.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 271, fol. 94, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signature.

(74286/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

AU PALAIS DES FRUITS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 86.332.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 271, fol. 94, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signature.

(74287/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

A.F.S., S.à r.l., ALARMES FRANCIS SCHMIT, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 66.509.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2002, vol. 271, fol. 94, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2002.

Signature.

(74288/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

OCTOPUS MAIL ORDER, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the seventh day of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

Mr Martin Löthman, company director, residing in Tullebo Pl. 2331, SE-430 63 Hindås, here represented by Mr Eric Leclerc, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 3rd, 2002.

This proxy, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above stated capacity, has requested the above undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée, which the prenamed party herewith declares to establish as follows:

Art. 1. Form

There is established by the appearing party a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name

The Company will exist under the name of OCTOPUS MAIL ORDER.

Art. 3. Object

The company's object is to take participation, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitate the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office

The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital

The capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) represented by hundred twenty-five (125) shares of a par value of hundred euros (100.- EUR) each.

Art. 7. Amendment of the capital

The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

10.1. Transfer of shares when the Company is composed of a single partner.

The single partner may transfer freely its shares.

10.2. Transfer of shares when the Company is composed of several partners.

The shares may be transferred freely amongst partners.

The shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorization of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner.

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management

The Company is managed and administered by one or several managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

The single partner or, as the case may be, the general meeting of the partners may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The single partner or the partners decide upon the compensation of each manager.

Art. 15. Powers

The manager has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. He has the social signature and is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

Art. 16. Events affecting the manager

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 17. Liability of the manager

No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 18. Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

Art. 19. General meeting of partners

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Art. 20. Decisions

The decisions of the single partner or of the general meeting of partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year

The financial year begins on the first day of July of each year and ends on the thirtieth day of June the following year.

Art. 22. Balance-sheet

Each year, on the thirtieth day of June, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen days preceding the deadline set for the general meeting of partners.

Art. 23. Allocation of profits

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year. Five per cent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 24. Dissolution, liquidation

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners of the partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided

All matters not provided for by the present articles are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

Thereupon now appeared Mr Eric Leclerc, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Mr Martin Löthman, prenamed, by virtue of the above mentioned proxy, and declared to subscribe to the hundred twenty-five (125) shares with a par value of hundred euros (100.- EUR) each and further declared to pay entirely up in cash each such new share.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of June 2003.

Extraordinary general meeting

The sole partner, acting in place of the general meeting of partners, has taken immediately the following resolutions:

- 1.- The number of the managers is set at three (3), and the following managers are elected for an unlimited duration:
 - 1) Mr Eric Leclerc, employee, with professional address in L-1734 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire;
 - 2) Mr Jos Hemmer, employee, with professional address in L-1734 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire;
 - 3) Mrs Martine Kapp, employee, with professional address in L-1734 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire.
- 2.- The address of the registered office of the Company is set in L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Martin Löthman, administrateur de société, demeurant à Tullebo Pl. 2331, SE-430 63 Hindås, ici représenté par Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 octobre 2002.

Laquelle procuration, signée ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle personne comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme

Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts ou de création de parts nouvelles.

Art. 2. Dénomination

La Société prend la dénomination sociale de OCTOPUS MAIL ORDER.

Art. 3. Objet

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société peut également effectuer toutes opérations commerciales, techniques et financières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social

Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance pourra établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

Art. 6. Capital social

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

10.1. Cession en cas d'un associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

10.2. Cession en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales

La Société peut racheter ses propres actions conformément aux dispositions légales.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 15. Pouvoirs

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il a la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Art. 16. Événements atteignant la gérance

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 17. Responsabilité de la gérance

Le gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 18. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 19. Décisions de l'associé ou des associés

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

19.2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 20. Décisions

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.

Art. 21. Année sociale

L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.

Art. 22. Bilan

Chaque année, le trente juin, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés. Tout associé, ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels, au cours d'une période de quinze jours précédant la date de l'assemblée générale.

Art. 23. Répartition des bénéfices

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, liquidation

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 25. Disposition générale

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

A comparu Monsieur Eric Leclerc, prénommé, agissant dans sa qualité de représentant dûment autorisé de Monsieur Martin Löthman, prénommé, en vertu de la procuration susmentionnée, qui déclare souscrire au nom et pour le compte dudit comparant cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune et déclare pour et au nom de ladite société comparante de libérer entièrement en numéraire la totalité de ces parts sociales.

Preuve de cette libération en numéraire a été apportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de ses constitution est évalué à environ mille deux cent cinquante euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera le jour de la formation de la Société et finira le dernier jour du mois de juin 2003.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre de gérants est fixé à trois (3), et les gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée
 - 1) Monsieur Eric Leclerc, employé, avec adresse professionnelle à L-1734 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire;
 - 2) Monsieur Jos Hemmer, employé, avec adresse professionnelle à L-1734 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire;
 - 3) Madame Martine Kapp, employée, avec adresse professionnelle à L-1734 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire.
- 2.- L'adresse du siège social est fixée à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la personne comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la même personne comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Leclerc, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 octobre 2002, vol. 871, fol. 73, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 octobre 2002.

J.-J. Wagner.

(74386/239/326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2002.

REALSTAR HEALTHCARE FINANCIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

STATUTES

In the year two thousand and two, on the twenty-fifth of September.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The company under the laws of the Province of Ontario REALSTAR HOTEL SERVICES CORP., having its registered office in Toronto, Ontario, (Canada),

here represented by Mr Patrick Moinet, bachelor of law (UCL), residing at Rulles (Belgium), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing mandatory, acting as said before, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

Chapter I.- Purpose - Name - Duration

Art. 1. A corporation is established between the actual share owners and all those who may become owners in the future, in the form of a «société à responsabilité limitée», which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.

Art. 2. The Company's purpose is to take participation, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to any enterprises any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929 on Holding Companies. The company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited duration.

Art. 4. The corporation shall take the name of REALSTAR HEALTHCARE FINANCIAL, S.à r.l.

Art. 5. The registered office shall be in Luxembourg.

The company is authorised to open branches or offices in the Grand Duchy and in foreign countries.

It may, by a simple decision of the associates, be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Chapter II.- Corporate Capital - Shares

Art. 6. The corporate capital is set at twenty-five thousand Pound Sterling (25,000.- GBP), consisting of two hundred and fifty (250) shares with a par value of one hundred Pound Sterling (100.- GBP) each, totally paid up, and subscribed by the sole shareowner the company under the laws of the Province of Ontario REALSTAR HOTEL SERVICES CORP., having its registered office in Toronto, Ontario, (Canada).

Art. 7. The shares shall be freely transferable between associates. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-associates with the unanimous approval of all the associates.

In this case the remaining associates have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within 30 days from the date of refusal to transfer the shares to a non-associate person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.

Art. 8. Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of an associate do not affect the corporation.

Art. 9. Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the corporation under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the corporation.

Chapter III.- Management

Art. 10. The corporation shall be managed by one or several directors, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting which determines their powers and compensations.

Art. 11. Each associate, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each associate has as many votes as shares. Any associate may be represented at general meetings by a special proxy holder.

Art. 12. Collective resolutions shall be taken only if adopted by associates representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters of the corporate capital.

Art. 13. In case that the corporation consists of only one share owner, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.

Art. 14. The directors in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the corporation; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.

Art. 15. Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the directors by a decision of the share owners.

Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1st of February and terminate on the 31st of January.

Chapter IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the associates who shall determine their powers and compensations.

Chapter V.- General stipulations

Art. 18. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31st of January 2003.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand eight hundred Euros.

For the purposes of the registration the amount of the corporate capital is evaluated at 38,250.- EUR.

Decisions of the sole share owner

Immediately after the incorporation of the company, the aboved-named share owner took the following resolutions:

1.- The registered office is established in L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

2.- Are appointed as directors:

- Mr Bruno Beernaerts, bachelor of law (UCL), residing in Fauvillers, (Belgium);

- Mr David De Marco, company director, residing in Stegen.

3.- The corporation will be validly bound by the joint signature of two directors.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-cinq septembre

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société régie par les lois de la Province d'Ontario REALSTAR HOTEL SERVICES CORP., ayant son siège social à Toronto, Ontario, (Canada),

ici représentée par Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), demeurant à Rulles (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel mandataire, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque fore que ce soit, dans toutes sociétés commerciales, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de toutes sûretés et droits par le biais de participations, apports, garanties, achat, options, négociations ou de toute autre manière, ainsi que l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur développement. La société a également pour objet de fournir toute assistance, prêts, avances ou garanties à toutes entreprises et finalement de réaliser toutes opérations directement ou indirectement liées à son objet social, sans toutefois vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding. La société peut procéder à toutes opérations commerciales, techniques et financières, liées directement ou indirectement aux sujets décrits ci-dessus, destinées à faciliter l'exécution de son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de REALSTAR HEALTHCARE FINANCIAL, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.
Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille livre sterling (25.000,- GBP), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales de cent livre sterling (100,- GBP) chacune, entièrement libérées et souscrites par l'associé unique la société régie par les lois de la Province d'Ontario REALSTAR HOTEL SERVICES CORP., ayant son siège social à Toronto, Ontario, (Canada).

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille livre sterling (25.000,- GBP) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs administrateurs, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux administrateurs par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} février et finit le 31 janvier.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 janvier 2003.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille huit cents euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 38.250,- EUR.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
- 2.- Sont désignés comme administrateurs de la société:
 - Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en Droit (UCL), demeurant à B-6637 Fauvillers (Belgique);
 - Monsieur David De Marco, directeur d'entreprise, demeurant à Stegen.
- 3.- La société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Moinet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 octobre 2002, vol. 520, fol. 30, case 12. – Reçu 382,50 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 octobre 2002.

J. Seckler.

(74379/231/188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2002.

ACCOUNT-IT.LU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.

—
STATUTS

L'an deux mille deux, le deux octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Etienne Noël, informaticien, demeurant à B-6724 Rulles, 2, rue Saint Maximin (Belgique).

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de ACCOUNT-IT.LU, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'élaboration et la distribution de matériel et de programmes informatiques et la prestation de services dans ce domaine.

La société pourra emprunter et se porter caution pour d'autres personnes physiques ou morales.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 5. Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Etienne Noël, informaticien, demeurant à B-6724 Rulles, 2, rue Saint Maximin (Belgique).

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration, pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes, sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2002.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ sept cents euro.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.

2.- Est nommé gérant de la société:

Monsieur Etienne Noël, informaticien, demeurant à B-6724 Rulles, 2, rue Saint Maximin (Belgique).

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Noël, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 octobre 2002, vol. 520, fol. 31, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 octobre 2002.

J. Seckler.

(74380/231/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2002.

COMSTRAT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 84.757.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Diekirch, le 8 octobre 2002, vol. 271, fol. 96, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 8 octobre 2002.

Signature.

(74289/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2002.

JARKRIDE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 30.082.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2002, vol. 574, fol. 100, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2002.

Il résulte d'une décision prise lors de l'Assemblée générale ordinaire du 13 août 2001 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(74291/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2002.

CAFE LIMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3483 Dudelange, 14, rue Michel Gindt.

STATUTS

L'an deux mille deux, le trois octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur David Vieira Feteira, ouvrier, demeurant à L-7353 Lorentzweiler, 18, rue de Blaschette,
- 2.- Madame Virginia De Macedo Lima, sans état, épouse de Monsieur David Vieira Feteira, demeurant à L-7353 Lorentzweiler, 18, rue de Blaschette.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils constituent entre eux:

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de CAFE LIMA, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un café avec un débit de boissons alcooliques et non alcooliques et plats du jour.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Dudelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur David Vieira Feteira, ouvrier, demeurant à L-7353 Lorentzweiler, 18, rue de Blaschette, cinquante parts sociales.	50
2.- Madame Virginia De Macedo Lima, sans état, épouse de Monsieur David Vieira Feteira, demeurant à L-7353 Lorentzweiler, 18, rue de Blaschette, cinquante parts sociales.	50
Total: cent parts sociales	<u>100</u>

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2002.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ six cent trente euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-3483 Dudelange, 14, rue Michel Gindt.

2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société:

- Monsieur David Vieira Feteira, ouvrier, demeurant à L-7353 Lorentzweiler, 18, rue de Blaschette, gérant administratif,

- Madame Virginia De Macedo Lima, sans état, épouse de Monsieur David Vieira Feteira, demeurant à L-7353 Lorentzweiler, 18, rue de Blaschette, gérante technique.

3.- La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Vieira-Feteira, V. De Macedo Lima, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 octobre 2002, vol. 520, fol. 31, case 5. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 octobre 2002.

J. Seckler.

(74381/231/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2002.

AGIB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 10.984.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 20 septembre 2002 que:

- L'adresse du siège social a été transféré au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 octobre 2002.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 octobre 2002, vol. 575, fol. 23, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(74313/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2002.

AGIB S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

H. R. Luxemburg B 10.984.

Der Jahresabschluss per 31. Dezember 2001, eingetragen in Luxemburg, den 9. Oktober 2002, vol. 575, fol. 23, case 9, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von und in Luxemburg, den 10. Oktober 2002 hinterlegt.

ERGBNISVERWENDUNG

- Ergebnisvortrag zum 1. Januar 2001	6.546,87 EUR
- Gewinn des Geschäftsjahres 2001	25.969,87 EUR
- Gesetzliche Rücklage.	- 1,33 EUR
- Dividende.	- 20.000,- EUR
- Vortrag auf neue Rechnung.	12.515,41 EUR

Zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 7. Oktober 2002.

Unterschrift.

(74314/802/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2002.